

8

JUILLET
2025

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DES VOIES VERTES

- CELLETES/SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT
- SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT/BLOIS-VIENNE



4

L'axe entre Cellettes et Saint-Gervais-la-Forêt

5

Les mobilités douces, un enjeu important pour le département

6

De nombreuses voies vertes déjà réalisées en Loir-et-Cher

7

Création d'un réseau de lignes vélo en cœur d'agglomération

Création de la première ligne du réseau vélo REV 1 Villebarou - Cellettes

10

Création de la piste cyclable axe Wilson (Blois)/route nationale (Saint-Gervais-la-Forêt) traversant le site de la Bouillie

Le déversoir de la Bouillie

Le projet d'aménagement d'un Parc agricole naturel et urbain (PANU)

12

La politique cyclable d'Agglopolys

État des lieux

Actions complémentaires par les communes

Une ambition forte et de long terme sur le territoire

Mardi 8 juillet, Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Christophe Degruelle, président d'Agglopolys – Communauté d'agglomération de Blois, Marc Gricourt, 1^{er} vice-président de la région Centre-Val de Loire, Faustin Gaden, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, Pascal Bioulac, vice-président du conseil départemental chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale, ainsi que Didier Moelo, vice-président d'Agglopolys en charge des mobilités, ont inauguré deux nouveaux axes de voies vertes : celui reliant Cellettes à Saint-Gervais-la-Forêt (réalisé par le département), et celui reliant la route nationale de Saint-Gervais-la-Forêt à l'avenue Wilson de Blois en traversant le site de la Bouillie (réalisé par Agglopolys).



Dans le cadre de leur politique cyclable et de leurs schémas directeurs respectifs, le conseil départemental de Loir-et-Cher et Agglopolys – Communauté d'agglomération de Blois, poursuivent la construction de nouvelles voies vertes. Après celle de Blois-Fossé, inaugurée le 17 mai 2024, deux nouveaux axes sont ainsi désormais ouverts aux Loir-et-Chériens.



© CD 41/N. DERRÉ

Les mobilités douces, un enjeu important pour le département

Dans le cadre de son Agenda 2030, le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté, en 2020, un ensemble de mesures visant à développer les mobilités douces et à réduire l'autosolisme. Un enjeu important dans un département rural où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population.

Le schéma directeur des mobilités douces adopté en 2022 a, lui, pour ambition de porter un investissement global de 21 millions d'euros sur 10 ans en vue de réaliser 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030 dans le département.

Initialement orientée vers les itinéraires cyclables touristiques, la Stratégie vélo départementale, en réponse aux besoins exprimés localement, s'est étendue aux itinéraires domicile-travail et de desserte des collèges le long d'axes départementaux structurants. Cette politique se concrétise par la réalisation de voies vertes en maîtrise d'ouvrage propre, ou par subventionnement de projets menés par d'autres collectivités, de liaisons cyclables, de parkings relais, d'aires de covoiturage, etc.

L'axe entre Cellettes et Saint-Gervais-la-Forêt

Depuis le mois de juin dernier, les Loir-et-Chériens peuvent circuler sur un nouvel axe dédié aux mobilités douces, qui relie, sur 3 kilomètres, le giratoire de la patte d'oie de Saint-Gervais-la-Forêt à la commune de Cellettes. Connectée aux autres voies cyclables existantes, cette nouvelle liaison permet aux habitants de Cellettes de rejoindre les zones d'activités de Saint-Gervais-la-Forêt, mais également aux touristes de rejoindre en toute sécurité le château de Beauregard et la forêt domaniale de Russy.

Débutés en août 2024 et finalisés en juin 2025, les travaux de l'axe Cellettes/Saint-Gervais-la-Forêt ont été réalisés par l'entreprise COLAS. D'un montant total de 740 000 euros, ils ont été financés à 37,5% par le conseil départemental, 37,5% par la région Centre-Val de Loire et 25% par l'État dans le cadre de son sixième Appel à Projet « France Relance Vélo ».



© CD 41/N. DERRÉ

De nombreuses voies vertes déjà réalisées en Loir-et-Cher

En 2024, le département de Loir-et-Cher a consacré 2,2 millions d'euros aux mobilités douces. Il y consacrera en complément 1,3 million d'euros en 2025. Un budget qui a notamment permis la création d'une nouvelle voie verte à Romorantin-Lanthenay. Cette dernière, d'une longueur de 3 kilomètres (dont 2,240 kilomètres de voie verte et 0,760 kilomètre de voie partagée) facilitera, à partir de septembre 2025, l'accès aux zones d'activités nord, ZA de la Grange et la zone commerciale qui se situent en direction d'Orléans, et desservira le quartier « Les Malvas ». Quatre autres axes ont par ailleurs déjà été réalisés par le département de Loir-et-Cher depuis 2022.

Entre Blois et Valencisse

En 2022, le département a inauguré une piste cyclable le long de la RD 766, entre Blois et Valencisse (Molineuf), permettant de faciliter les trajets domicile-travail et de favoriser le tourisme. Cette voie permet de relier la vallée de la Cisse et ses boucles cyclables touristiques ainsi que d'accéder facilement à la forêt domaniale de Blois. Les travaux, d'un montant de 750 000 euros, ont été financés à 80 % par le conseil départemental et 20 % par la région Centre-Val de Loire.

Entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan

En 2023, la voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan a été finalisée. Elle crée une liaison domicile-travail à la fois rapide, confortable et sécurisée, Muides-sur-Loire n'étant situé qu'à 8 kilomètres de Saint-Laurent-Nouan et à 9 kilomètres du collège Marie-Curie. Coût des travaux : 835 000 euros financés par le conseil départemental et par des financements participatifs de l'État et de la région Centre-Val de Loire.

Entre Blois et Fossé

En 2024, une voie verte à double sens de 1,4 kilomètre entre Blois et Fossé a été construite. Cela, pour créer une liaison domicile-travail à la fois rapide, confortable et sécurisée, Fossé étant situé à 2 kilomètres des zones d'activités de Blois et à 7 kilomètres de la gare SNCF et du centre-ville. Les travaux entre Blois et Fossé ont été réalisés par l'entreprise COLAS et ceux du pont de l'A10 par l'entreprise EBGC/URETEK. Montant total : 1 020 000 euros, financés à 50 % par le conseil départemental et à 50 % par la région Centre-Val de Loire.

Entre Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle

En 2024 également, a été inaugurée une voie verte entre Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle, afin de créer une liaison domicile-travail-commerces à la fois rapide, confortable et sécurisée, mais également de prolonger la piste cyclable existante au Nord de l'agglomération de Morée (ZA de la Varenne). Les travaux sur l'ouvrage d'art existant ont été réalisés par l'entreprise ATS pour 202 000 euros (entièrement financés par le conseil départemental) et les travaux de création de la voie verte par l'entreprise COLAS (financés à 50 % par le conseil départemental et à 50 % par la région Centre-Val de Loire pour un montant total de 590 000 euros).

Création d'un réseau de lignes vélo en cœur d'agglomération

Les cyclistes comme les piétons sont extrêmement sensibles aux détours, qui allongent le temps de parcours et augmentent l'effort à produire. Le réseau de lignes vélos qu'Agglopolys souhaite déployer s'organise à la manière des lignes de bus desservant les principaux équipements et zones d'emploi.

À terme, chaque ligne vélo sera identifiée par une couleur et un numéro spécifique. Le parcours pourra être jalonné par de la signalétique au sol qui indiquera la destination et le temps nécessaire jusqu'aux principales destinations. Les "arrêts" vélo seront équipés de stationnement vélo.

L'objectif est de proposer des itinéraires directs permettant de relier les communes de la première couronne entre elles et avec les principaux pôles générateurs du blaisois (hôpital, polyclinique, zones d'activités, lycées/collèges, administration, zones commerciales) dans des temps raisonnables.



Agglopolys projette de constituer à terme un réseau de 7 lignes vélos. La première ligne REV1 Villebarou-Cellettes est créée, les lignes REV2 et REV3 devraient être réalisées en fin d'année 2025.

Création de la première ligne du réseau vélo REV 1 Villebarou - Cellettes

Distance : 16,8 kilomètres
Temps de parcours à vélo : 58 minutes
Communes desservies : Villebarou, Blois, Saint-Gervais-la-Forêt, Cellettes.
En amont : Champigny-en-Beauce, Averdon.
En aval : Chitenay, Cormeray.

Points d'intérêt et pôles générateurs desservis :

Domicile-travail : plusieurs zones d'emplois et d'activités
Commerces, services, santé : gare de Blois-Chambord, zones commerciales Salamandre et Renaissance, commerces de proximité, offre de santé et de services
Éducation : collèges, lycées, conservatoire à rayonnement départemental, CFA
Tourisme/ loisirs : château de Beaugregard, château de Blois, Maison de la Magie

Des "écocompteurs" à vocation pédagogique

Des « écocompteurs » à vélo seront installés cet été le long de la ligne REV1 en 3 points sur les pistes cyclables du Parc des expositions, du rond-point Médicis et du pont Jacques-Gabriel.

Cet outil pédagogique, implanté à terme sur chaque ligne vélo, comptabilise et affiche le nombre de passages à vélo en temps réel à la journée et à l'année.

Située en hauteur, l'information sera accessible aux piétons et cyclistes, mais aussi aux automobilistes.

Cet outil permet aux usagers de prendre conscience de ce trafic, et à Agglopolys de mesurer la fréquentation des pistes cyclables et d'analyser ses éventuelles évolutions.



Création de la piste cyclable axe Wilson (Blois)/route nationale (Saint-Gervais-la-Forêt) traversant le site de la Bouillie

Le déversoir de la Bouillie

Le secteur de la Bouillie, de 350 hectares localisé sur les communes de Blois, Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt, constitue un déversoir de la Loire. Il protège la ville de Blois, en délestant une partie de la crue autour du quartier Vienne, lui-même entouré d'une digue.

En l'absence de crue exceptionnelle au XX^e siècle (la dernière crue ayant entraîné le fonctionnement du déversoir date de 1907), le déversoir s'est retrouvé obstrué au fil du temps : de nombreux équipements et habitations ont été construits, réduisant de 80 % la capacité d'écoulement des eaux de crue.

Dans les années 90, le premier Plan de prévention du risque inondation (PPRI) porté par les services de l'État démontre la nécessité de restaurer la fonctionnalité du déversoir. C'est le lancement en 2003 d'une vaste opération de désurbanisation du secteur pour supprimer les constructions édifiées dans le déversoir. Une ZAD est créée sur 50 hectares environ (principalement Glacis et Fouleraie) permettant à la Communauté d'agglomération de Blois d'acquérir prioritairement les biens mis en vente. Au printemps 2025, la dernière maison a été démolie.

Au total, c'est plus de 200 biens acquis/démolis pour un budget global de 24 millions d'euros.

Le projet d'aménagement d'un Parc agricole naturel et urbain (PANU)

Dès 2010, Agglopolys a engagé une réflexion pour valoriser ce site déconstruit. En 2021, après une vaste consultation citoyenne, le projet d'aménagement d'un PANU est arrêté, dans le but de renforcer l'identité du site et de le rendre plus accessible aux habitants et aux touristes, en mettant en avant ses atouts naturels et son lien historique avec le fleuve royal.

Les grands principes d'aménagement retenus

- Traitement paysager du site et infiltration de l'eau sur place
- Création de circuits de promenades pédestres et cyclables
- Aménagement d'espaces de loisirs et de rencontre
- Préservation des espaces naturels (prairies, boisements, zones humides) et de la biodiversité
- Valorisation du potentiel agricole du site
- Création d'espaces de pause et de contemplation
- Valorisation du patrimoine historique

Un secteur prioritaire à aménager d'environ 100 hectares a été identifié. Il se compose de 5 sites : axe Wilson/Route nationale (dit « Traversée de la Bouillie »), ancien axe du tramway, ponts-chartrains, glacis, parc des expositions. Agglopolys y consacrera un budget de 6 millions d'euros. Les premiers travaux en 2023/2025 ont permis l'aménagement de la traversée de la Bouillie par la requalification de l'axe Wilson/route nationale.

Diminution de l'impact routier par un traitement paysager de l'axe

- Réalisation de noues végétalisées permettant également de récupérer les eaux pluviales (déconnexion du réseau)
- Plantation ponctuelle d'arbres
- Réduction de la largeur de la chaussée

Sécurisation des mobilités douces (axe identifié notamment pour les déplacements utilitaires)

- Réalisation d'une voie verte (partagée piétons/cyclistes) sur accotement Est et Ouest sur la partie Wilson / une piste cyclable sur accotement Ouest et une voie verte sur accotement Est sur la partie route Nationale en enrobé hydrodecapage (en continuité de la route de Chambord) ; séparation végétale mise en place avec la route
- Rond-point du parc des expositions : circulation et traversées sécurisées des cycles
- Pont du Cosson : réduction de la chaussée et trottoirs élargis de chaque côté pour piétons/cycles

Aménagement accessible PMR

Travaux annexes

- Renouvellement du réseau d'eau potable
- Mise en accessibilité de 4 arrêts de bus

Le tracé de la ligne vélo REV1 emprunte cette nouvelle piste cyclable traversant la Bouillie.

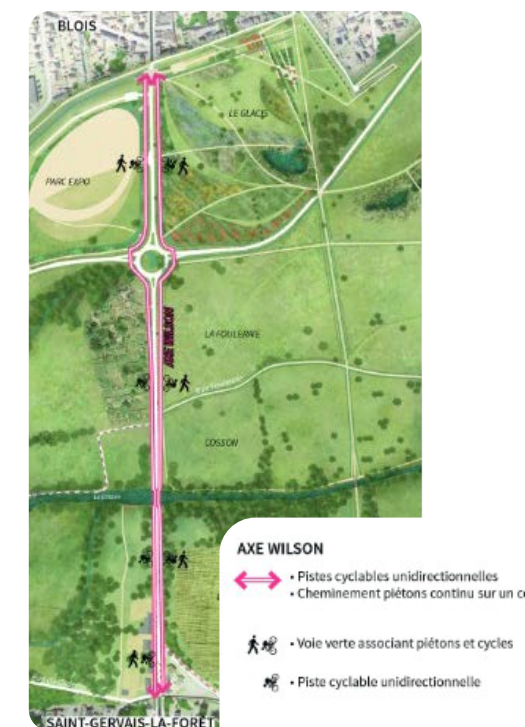
Entreprises intervenantes

- Travaux publics :
Groupement Eurovia - BSTP
EUROVIA - Rue de la Creusille, 41000 Blois
BSTP - 34 chemin des Grands Champs, 41000 Blois
- Éclairage public :
SPIE - 12 bis rue Jules Berthonneau, 41000 Blois
- Signalisation horizontale :
ESVIA - 17 allée Rolland Pilain, 37320 Esvres-sur-Indre
- Coordination SPS :
SOCOTEC - 10 rue Claude-Bernard, 41000 Blois

Montant de l'opération : 1 750 000 €

Financement

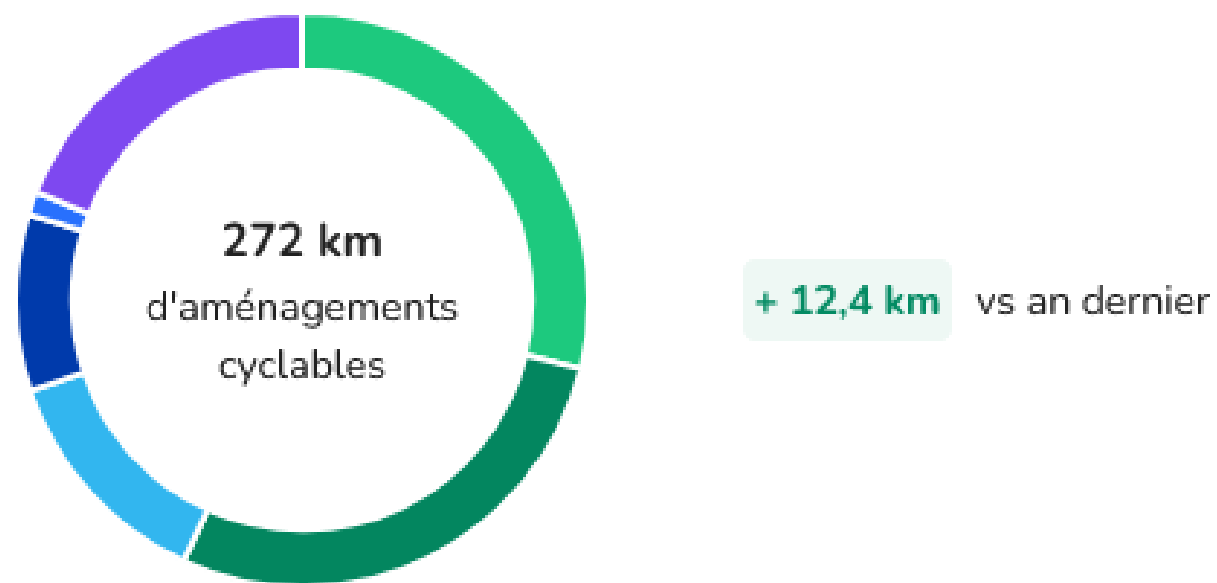
Agglopolys : 623 945 €
FEDER (Union européenne) : 614 617 €
Etat – Fonds mobilités actives : 391 438 €
Département de Loir-et-Cher : 120 000 €



La politique cyclable d'Agglopolys

État des lieux

Depuis quelques années, Agglopolys met l'accent en matière de politique cyclable sur les infrastructures avec plusieurs millions d'euros d'investissements dédiés à la création ou à l'amélioration des aménagements cyclables. Grâce aux données disponibles sur GéoVélo depuis l'adhésion d'Agglopolys en 2018, on observe que le linéaire des aménagements cyclables sur le territoire a quasiment doublé de 2018 à 2022.



Pistes cyclables	Voies vertes	Bandes cyclables
78,4 km	75,9 km	35,6 km
Double-sens	Voies de bus	Aménagements
cyclables	partagées	mixtes
27 km	3,5 km	51,3 km

Agglopolys mène une politique vélo dynamique aussi via la subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, la location de vélo électrique, l'accompagnement des entreprises dans leur plan de mobilité, la mise en place d'outils pour faciliter l'usage du vélo au quotidien, l'installation de parcs à vélos, l'information et la sensibilisation des usagers.

Actions complémentaires par les communes

Ces politiques d'investissement d'Agglopolys se sont accompagnées d'actions complémentaires par les communes du territoire visant à améliorer les conditions de circulation des vélos. On peut notamment citer :

- ▶ Des mesures d'apaisement du trafic routier par le passage en zone 30 dans de nombreuses communes
- ▶ L'aménagement de sas vélo aux feux tricolores
- ▶ Aux feux, la mise en place de panneaux d'autorisation aux cyclistes d'aller tout droit ou de tourner à droite au feu rouge
- ▶ La réflexion systématique sur les circulations douces dans les projets urbains
- ▶ Le renouvellement de couche de roulement et de la signalétique (verticale et horizontale)

Une ambition forte et de long terme sur le territoire

À l'image de ce qui a été réalisé pour l'automobile et qui a concouru à en faire un mode de déplacement privilégié, Agglopolys s'engage à développer un écosystème favorable à l'usage du vélo combinant des aménagements, du stationnement, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur le territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre.

Agglopolys a ainsi pris des engagements dans différents documents cadre notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacement (PLUi-HD).

Le plan de Mobilité (Volet Déplacement du PLUi-HD), arrêté en mai 2021 et adopté en 2022 par Agglopolys, précise les objectifs et les actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. Il se donne pour ambition de multiplier par 2,6 la part du vélo dans les déplacements, en la faisant passer de 3,5 % à 9 % en cœur d'agglomération et à 6 % sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys.

Le Plan de mobilité prévoit des actions et mesures concrètes, notamment en ce qui concerne la politique cyclable. Pour sa mise en œuvre, Agglopolys s'appuie sur son schéma directeur cyclable. Créé en 2016 puis mis à jour en 2022, ce document stratégique définit les actions à mettre à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique du vélo sur le territoire.

Introduire un réseau cyclable hiérarchisé et continu :

- ▶ Créer un réseau cyclable structurant pour les usages quotidiens (Blois et continuité urbaines, zones d'emplois)
- ▶ Compléter le réseau cyclable intercommunal et hors cœur d'agglomération
- ▶ Piloter / animer / coordonner la mise en œuvre du schéma directeur
- ▶ Conforter et prolonger les liaisons vélo touristiques (Aires Cyclotourisme, Loire à Vélo, Coulées Vertes, Cheverny, Chaumont, Chambord)

Encourager la pratique des modes actifs (services / stationnement)

- Faciliter le stationnement et l'accessibilité des vélos aux commerces, aux grands équipements publics et aux pôles d'emploi
- Améliorer l'intermodalité entre le vélo et les autres modes alternatifs
- Promouvoir l'encouragement à l'acquisition des vélos (aides et évolution de l'offre de location longue durée)

Mettre en cohérence les compétences liées à la mobilité

- Proposer un service support pour les communes d'Agglopolys

Optimiser l'usage des espaces publics

- Hiérarchiser la voirie dans l'agglomération (le Plan de Mobilité propose une première approche de hiérarchisation multimodale sur laquelle s'appuie le présent schéma directeur cyclable)
- Adapter les vitesses dans les secteurs à enjeux de sécurité

Le Relais Azalys

Le « Relais Azalys » a ouvert le 30 juin à Blois face à la gare de Blois-Chambord.

L'objectif ? Regrouper en un lieu unique et central l'ensemble des services de mobilité proposés sur le territoire d'Agglopolys. En favorisant les synergies entre les acteurs privés et publics du secteur, le Relais Azalys deviendra un véritable lieu pour tous ceux qui utilisent ou souhaitent utiliser des alternatives à la voiture individuelle.

Le Relais Azalys proposera un accompagnement personnalisé en matière de mobilités, offrant des conseils sur les différents modes de transport disponibles. Des ateliers et événements seront organisés pour sensibiliser le grand public aux multiples options de déplacement, qu'il s'agisse de la marche, du vélo, de la trottinette, des transports en commun, du covoiturage ou de l'autopartage.

Il accueille :

- L'agence commerciale d'Azalys des transports en commun, auparavant au 3 rue du Commerce à Blois
- Le service de location de vélos à assistance électrique, jusque-là assuré par les Vélos Verts

Horaires

Juillet et août

Lundi à vendredi : 8h30 à 18h00

Samedi : 9h30 à 12h30

Septembre à juin

Lundi à vendredi : 8h30 à 18h30

Samedi : 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Contact

Relais Azalys

49 avenue Jean-Laigret à Blois

azalys.agglopolys.fr

09 69 36 93 41



« Ces nombreux projets en Loir-et-Cher traduisent l'engagement fort du département en faveur du développement des mobilités douces afin de permettre et de favoriser un mode de déplacement doux plus vertueux pour l'avenir de notre territoire. Nous avons fait évoluer la « stratégie vélo » départementale, qui répondait initialement uniquement aux besoins d'itinéraires cyclables touristiques. Elle apporte désormais une réponse aux besoins, exprimés localement, de pouvoir bénéficier de liaisons domicile-travail et de desservir les collèges le long d'axes départementaux structurants. Nous pouvons être fiers de ces projets utiles aux Loir-et-Chériens. »

Philippe Gouet

Président du conseil départemental de Loir-et-Cher



« La Communauté d'agglomération de Blois est engagée dans une politique forte en faveur du vélo sur son territoire, aux côtés de ses communes membres. Il s'agit de combiner à la fois aménagements de pistes cyclables, offres de stationnement, de location ou de facilité d'achat de vélo à assistance électrique, et information et sensibilisation des usagers. La création d'un nouveau réseau de lignes vélos en cœur d'agglomération participe de cet écosystème favorable à l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien. La première ligne vélo REV1 emprunte la nouvelle piste cyclable axe Wilson (Blois)/Route nationale (Saint-Gervais-la-Forêt), traversée du futur Parc de la Bouillie. »

Christophe Degruelle

Président d'Agglopolys - Communauté d'agglomération de Blois

CONTACTS PRESSE

Émilie Dupont

emilie.dupont@departement41.fr

02 54 58 54 60 - 06 75 71 23 10

Rachel Menseau

rachel.menseau@agglopolys.fr

02 54 90 35 34